
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Votants: 8

Séance du lundi 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoqué le 20 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Jacqueline LEVEQUE.

Sont présents: Mauricette POTIER, Jacqueline LEVEQUE, Philippe DUMAS, Christian HUTTEAU, Angélique MEDICO, Solange LEROUX, Marie ROYER

Représentés: Aurore MEDICO

Excuses: Denis BERTHE

Absents: Maxime GALHAUT

Secrétaire de séance: Marie ROYER

Objet: DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL EN VUE D'UN ECHANGE AVEC PARCELLE PRIVEE - 2023 002

La parcelle ZD 52 d'une superficie de 1409 m², Rue Jacques Moquet, jouxte actuellement le cimetière de Villemontoire, et fait partie du domaine privé de la Commune. Etant depuis longtemps exploitée par Monsieur Gérard Moquet, agriculteur de la commune, le Conseil Municipal souhaite céder, cette parcelle à Monsieur Gérard Moquet, en procédant à un échange gratuit avec la parcelle B 262 d'une superficie de 811 m², appartenant à Monsieur Gérard Moquet.

Les deux parties étant tombées d'accord sur cet échange, de gré à gré, le Conseil Municipal décide dans un premier temps ;

- De soumettre à enquête publique le déclassement de la parcelle communale ZD 52 et l'intégration dans le domaine communal de la parcelle B 265.
- De nommer Madame Michèle Malbert, Secrétaire de mairie de Villemontoire commissaire enquêteur. Elle tiendra permanence pour la consultation du dossier aux heures d'ouverture du secrétariat, les lundis et jeudis de 15h00 à 17h00, et mettra à disposition des administrés un registre pour avis et remarques, du jeudi 09 mars au 13 avril 2023.

Fait et délibéré,

En séance, les jours, mois, et ans susdits.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Objet: VOTE DE L'AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE VILLEMONTAIRE - 2023 003

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter le taux de la Taxe d'Aménagement de 1% (taux actuel – voté par délibération n° 2014-27 du 24 novembre 2014) à 5%.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

de porter le taux de **la Taxe d'Aménagement à 5 %**.

Fait et délibéré,

En séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

QUESTION DIVERSES

- Les Tilleuls derrière la mairie ont été élagués par les Conseillers et des bénévoles du village, et les branches coupées , broyées par les Ateliers de Taux. Des copeaux sont à disposition des habitants pour les massifs de fleurs ou compost.
- Le recensement des habitants de la commune a été officiellement clôturé le 14/02/2023 par un Agent de l'INSEE en présence de Madame Agnès VINCENT, Agent recenseur et de Madame Jacqueline LEVEQUE, Maire.
- Une épreuve de courses cycliste organisée par le Club Cycliste de Pasly aura lieu le dimanche 14 mai 2023 et passera par Parcy-Tigny, Vierzy et Villemontoire, (Route de Parcy-Tigny, D 1280).
- A ce jour, la qualité de l'eau du robinet fait toujours l'objet de contrôles et d'analyses réguliers par le SESV pour mesurer la quantités de pesticides chlorydazone. Résultats des analyses affichés en mairie et sur les panneaux d'information.

Le Maire,
Jacqueline LEVEQUE

